



R'NET LINGE DÉCONTAMINANT DÉSINFECTANT

Désinfectant Décontaminant du linge Tous textiles

UTILISATION Doté d'un pouvoir bactéricide puissant, **R'NET DÉCONTAMINANT DÉSINFECTANT** peut être utilisé comme décontaminant avant lavage, ou comme désinfectant au rinçage.

L'activité a été testée selon la norme **EN 1276** sur les souches suivantes :

Escherichia coli, Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae.

Sa formule très concentrée lui confère un excellent résultat à des coûts réduits.

Compatible avec des neutralisants acides et des assouplissants.

Dosable manuel ou en système automatique avec tous types de pompes.

DOSAGE Bactéricide selon la norme **EN 1276**, 5 min, 20°C, conditions de propreté, concentration de 0,35 g/l.

Fongicide selon la norme **EN 1650**, 15 min, 20°C, conditions de saleté, à la concentration de 0,25 g/l sur *Candida Albicans*.

Décontaminant du linge conforme **EN 1276**: présente une activité bactéricide en 5 min. à 20°C dans les conditions de saleté, 0,7 g/l.

Virucide selon la norme **EN 14476** (*Influenza Virus H5N2*) , 3 min, 20°C, à la concentration de 0,14% et 5 min, 20°C, à la concentration de 0,07%.

Actif sur les MRSA selon la norme EN 1276, 2 min, 20°C, conditions de propreté, à la concentration de 0,018 g/l.

CARACTERISTIQUES

Liquide transparent bleu

pH environ 5 à l'état pur

Densité relative 0,900 (20°C)

LEGISLATION Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N°648/2004)

PRECAUTION D'EMPLOI Les recommandations complètes relatives aux précautions d'usage et d'élimination du produit sont disponibles sur la fiche de données de sécurité du produit, accessibles sur Internet : www.rnet-groupe.com

Utilisez **R'NET DÉCONTAMINANT DÉSINFECTANT** avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Réf : 833123 Conditionnement : 5 L

R'NET GROUPE : Tél : +33 (0) 3.87.32.83.97.

www.rnet-groupe.com (chez : VERT'NET)

Zone des 2 Fontaines, 4 rue Gaston Ramon 57050 METZ

